



Para

Michna 4 - Chapitre 4

כָּל הָעֹסוֹקִין בַּפָּרָה מִתְחִלָּה וְעַד סוֹף, מְטַמְּאִין בְּגָדִים, וּפּוֹסְלִים
אוֹתָהּ בְּמִלְאָכָה. אֲרַע בָּהּ פְּסוּל בְּשִׁחִיטָתָהּ, אֵינָה מְטַמְּאָה
בְּגָדִים. אֲרַע בָּהּ בְּהִזְיָתָהּ, כָּל הָעוֹסֵק בָּהּ לִפְנֵי פְּסוּלָהּ, מְטַמְּאָה
בְּגָדִים. לְאַחַר פְּסוּלָהּ, אֵינָה מְטַמְּאָה בְּגָדִים. נִמְצְאָה חֲמֻרָה,
קִלָּה {י}. לְעוֹלָם מוֹעֲלִים בָּהּ, וּמֵרַבִּין לָהּ עֲצִים, וּמַעֲשִׂיהָ בַּיּוֹם,
וּבְכֹהֵן, הַמִּלְאָכָה פּוֹסֶלֶת בָּהּ, עַד שֶׁתַּעֲשֶׂה אָפֶר, וְהַמִּלְאָכָה
פּוֹסֶלֶת בַּמַּיִם, עַד שֶׁיִּטְּלוּ אֶת הָאָפֶר:

Tous ceux qui participent à la préparation de la vache rousse, du début à la fin, rendent leurs vêtements impurs et invalident leur service par un travail étranger. Si une invalidation survient au moment de la che?ita, elle ne rend plus les vêtements impurs. Si elle survient au moment de l'aspersion, tous ceux qui ont travaillé avant l'invalidation rendent leurs vêtements impurs, tandis que ceux qui interviennent après l'invalidation ne les rendent pas impurs. Il en résulte que la rigueur se transforme en indulgence.

On est en permanence passible pour toute utilisation non conforme de la vache rousse. On peut ajouter du bois au feu. Son service doit être accompli de jour et par un Cohen. Tout travail étranger l'invalide jusqu'à ce qu'elle devienne cendres. De même, tout travail étranger invalide l'eau jusqu'à ce que les cendres y soient ajoutées.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions